

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Condé-sur-Vire

Commune de SAINT-JEAN-D'ELLE

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 du 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle annexe de la commune déléguée de Saint-Jean-des-Baisants sous la présidence de Marie-Pierre FAUVEL, Maire de la commune de Saint-Jean-d'Elle.

Présents : Marie-Pierre FAUVEL, Maurice LEPLATOIS, Muriel TILLARD, Jérôme LEBAS, Stéphane COTIGNY, Elise DEBROISE GAUTIER, Hélène ALIX, Josette BRUNET, Rachel DE FLORES, Marie-Hélène GOSSELIN, François EVRARD, Michel HERVIEU, Bernard HOUSSIN, Rachel LEBEHOT, Venceslas LECONTE, Isabelle MOUCHEL, Magali NORMAND, Jean-Philippe RIGOT

Absents excusés : Bertrand LALOY (donne pouvoir à Jérôme LEBAS), Carole MARGUERITE (donne pouvoir à Maurice LEPLATOIS), Marie-Claude MARIE, Dominique PICQUENARD

Absente non excusée : Karina DRIEU

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Elle indique que c'est peut-être la dernière fois que la salle annexe accueille la réunion de conseil, les travaux de la nouvelle salle de conseil et de mariages étant en cours de finalisation.
En fin de séance un verre de l'amitié sera proposé, à l'occasion notamment de la récente arrivée de Jean-Philippe RIGOT en tant que conseiller.

Ordre du jour :

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour (Déclassement de la mairie de Notre-Dame-d'Elle) et d'en retirer un (Vente des parcelles B 310 et B999 à Précorbin). Les conseillers acceptent à l'unanimité.

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil du 19 juin 2024
- 1 Déclassement de la mairie de Notre-Dame-d'Elle
- 2 Vente mairie et logement Notre-Dame-d'Elle
- 3 Subventions 2024 aux associations
- 4 Participation des communes extérieures aux frais de scolarité
- 5 Retenues de garanties entreprise LEBOUVIER
- 6 Admissions en non-valeur
- 7 Création de postes

- Information sur les décisions prises par délégation pour le marché « Construction d'un centre technique municipal »
- Informations et questions diverses

Jean-Philippe RIGOT est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 19 juin 2024

Bernard HOUSSIN intervient concernant le projet de Maison des aidants. Pour lui il y a contradiction dans le texte en indiquant que le projet est privé et en même temps qu'il est associatif. Madame le Maire indique qu'il n'y a pas de contradiction. Elise DEBROISE-GAUTIER précise que le terme « privé » indique qu'il ne s'agit pas d'un projet public. Pour Bernard HOUSSIN, s'agissant d'une association, nous devrions être informés sur la nature du projet. Il considère que le temps pour traiter le sujet, environ 10 minutes, lors du conseil était trop court et n'a pas permis de réflexion suffisante pour prendre une décision. D'autre part il ne comprend pas que le prix du terrain soit fixé à 10 €/m². Ce prix lui semble très faible pour un terrain qu'il indique comme viabilisé. Des parcelles des lotissements environnants ont été vendues beaucoup plus cher. Madame le Maire rappelle que le prix a été fixé selon l'estimation des Domaines. Maurice LEPLATOIS précise que si les réseaux sont en limite du terrain, il n'est pas pour autant viabilisé. De plus il est non constructible dans la carte communale en vigueur, le projet est possible du fait qu'il s'agisse d'un équipement d'intérêt collectif. Il rappelle également l'aspect non lucratif de ce projet de droit privé porté par une association loi 1901. Bernard HOUSSIN pense qu'une structure concernant les maladies de Parkinson et Alzheimer aurait été plus adaptée au territoire. Une présentation en conseil municipal du PLS (Plan Local de Santé) lui semble nécessaire. D'autre part, il souhaiterait savoir qui finance l'investissement ainsi que le coût salarial. Madame le Maire répond que n'accordant aucune subvention, nous n'avons pas connaissance de leurs comptes et de leurs financements, pas plus que de leurs démarches. Bernard HOUSSIN demande ce qui se passera si le projet n'aboutit pas. Madame le Maire rappelle que la vente du terrain est faite sous condition de la réalisation du projet.

Le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

1 - Déclassement mairie déléguée Notre-Dame-d'Elle

Afin de pouvoir réaliser la cession du bâtiment de la Mairie déléguée de Notre-Dame-d'Elle, situé 23 rue Léon Robine, Notre-Dame-d'Elle – 50810 SAINT-JEAN-D'ELLE sur la parcelle cadastrée 380 A 549, il est nécessaire de le déclasser.

Le transfert de la mairie déléguée est prévu dans l'ancien garage situé à proximité, à l'adresse 21 rue Léon Robine. Des travaux devront y être réalisés préalablement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de déclasser la mairie déléguée du domaine public, avec désaffectation à une date ultérieure dans un délai de 6 mois,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le transfert de la mairie déléguée.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

2- Vente mairie déléguée et logement Notre-Dame-d'Elle

Monsieur Pierre-Emmanuel ONFROY et Madame Stéphanie FERON, domiciliés à Auvers (50500) ont adressé une offre de 80 000 euros pour l'acquisition de la mairie déléguée et du logement de Notre-Dame-d'Elle.

Cet immeuble est situé sur la parcelle cadastrée 380 A 549.

La surface à détacher pour la vente est d'environ 405 m².

Il est proposé de laisser un mètre devant le garage situé au sud qui sera aménagé pour le transfert de la mairie déléguée, et de laisser une bande d'environ 2,60 m au nord en limite de parking, sans que cette limite puisse être clôturée « en dur ».



Madame le Maire précise aux conseillers que les acquéreurs ont pour projet de réaliser deux logements locatifs. Concernant le stationnement, Elise DEBROISE-GAUTIER indique qu'il y a de la place sur le parking (qui restera communal), sauf lors d'évènements ponctuels (vide-grenier...). Elle informe également de l'existence d'un puits empêchant de refaire un passage au niveau du décroché. Rachel LEBEHOT demande si ce puits sera utilisé. Apparemment ce ne sera pas le cas. Bernard HOUSSIN demande où est situé l'assainissement. Madame le Maire répond que c'est sur la partie de terrain cédé, et qu'il sera à refaire complètement par l'acquéreur.

Vu l'estimation du pôle d'évaluation domaniale,

Après délibération du conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'accepter l'offre de M. ONFROY et Mme FERON, soit 80 000 euros net vendeur ;
- de prendre en charge les frais de géomètre liés au détachement de la partie cédée ;
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette cession

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
--------	--	--	-----------	------------	-----------------

3 - Subventions aux associations 2024

Après étude des différentes demandes de subventions et avis de la commission Finances, il est proposé les attributions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant demandé 2024	Subvention Accordée 2023	Proposition 2024
SAINT JEAN ANIMATION Saint-Jean-des-Baisants	350	350	350
COMITE DES FETES Précorbin	350	350	350
COMITE DES FETES Rouxeville	350	350	350
COMITE DES FETES Vidouville	350	350	350
COMITE DES FETES Notre-Dame-d'Elle	350	350	350
CLUB AMITIE ET LOISIRS St-Jean-Bts/Notre-Dame	500	500	500
CLUB DE L'AMITIE Précorbin	260	260	260
ASS. CLUB DETENTE LOISIRS Rouxeville	500	500	500
ACPG CATM TOE Saint-Jean-des-Baisants	200	200	200
Association HOP HOP HOP - Saint-Lô	50	50	50
Association REVES - Querqueville Cherbourg	50	50	50
Passerelles (Garderie périscolaire)	7452	6307	7452
Passerelles (Ludothèque)	775	750	775
Passerelles (compensation emploi 2023)	3500		3500
Passerelles (compensation emploi 2024)	3500		3500
Association des Anciens Combattants Rouxeville	150	150	150
Ligue Nationale Contre Le Cancer Comité de la Manche	200	200	200
35th Santa Fé Division	50	50	50
ACPG CATM VIDOUVILLE	100	100	100
FNCPG CATM PRECORBIN	100	100	100
APE SAINT JEAN-DES- BAISANTS	600	600	600
ASS France ALZEIMER	120	120	120

Association Sports et Loisirs Adaptés de la Manche	50	50	50
Aveugles et Malvoyants de la Manche	50	50	50
Banque alimentaire de la Manche	100	100	100
Comice Agricole	200	180	200
LES FLEURS DE LA MEMOIRE	100	100	100
Association S.C.S.P de Saint-Jean-d'Elle	500	500	350
Association Sportive Rouxevillaise	250 x 2	0	500
Gymnastique volontaire	250	250	250

TOTAL**21 457 €**

Rachel LEBEHOT demande pourquoi la délibération sur les subventions n'est pas prise en début d'année. Madame le Maire répond qu'il est nécessaire de recevoir en préalable l'ensemble des demandes et des documents financiers des associations. Des relances en ce sens s'avèrent souvent nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité :

- D'autoriser l'attribution des subventions listées ci-dessus au titre de l'exercice 2024,
- D'autoriser Madame le Maire à procéder au versement des dites sommes.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

4 - Participation des communes extérieures aux frais de scolarité

Le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques de la Manche pour l'année scolaire 2022/2023 est de 561 € en élémentaire et de 941,35 € en maternelle,

Le conseil municipal avait fixé pour 2022/2023, le montant de la participation aux frais de scolarité pour les élèves des communes extérieures, comme suit :

- école élémentaire : 565 € par élève
- école maternelle : 800 € par élève

Il est précisé que 21 élèves sont concernés (13 en élémentaire et 8 en maternelle).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les montants comme suit pour l'année scolaire 2023/2024 :

- école élémentaire : 565 € par élève
- école maternelle : 850 € par élève

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

5 - Marché Salle Le Virage - Retenues de garantie

Madame le Maire propose au conseil municipal de conserver les retenues de garantie qui ont été appliquées par la trésorerie à l'entreprise LEBOUVIER, dans le cadre du marché « Salle Le Virage ». En effet, les réserves n'ont toujours pas été levées depuis la réception en date du 10/11/2021 et les matériaux d'enduits ne sont pas conformes aux prescriptions.

Le montant total des retenues de garanties s'élève à 1 406,01 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver les retenues de garanties de l'entreprise LEBOUVIER pour un montant de 1 406,01 €.

La recette sera imputée en section de fonctionnement au compte 75888 (Autre produit divers de gestion courante).

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
--------	--	--	-----------	------------	-----------------

6 - Admissions en non-valeur

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer afin de prononcer les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables observées par la trésorerie pour le budget principal.

Proposition au titre des admissions en non-valeur
BUDGET PRINCIPAL – Liste 7143740415

EXERCICE	TITRE / REF	OBSERVATIONS	PROPOSITION Admission en non valeur
2019	T-453-1	Poursuite sans effet	5,15
2019	T-403-1	Poursuite sans effet	5,15
2019	T-543-1	Poursuite sans effet	5,15
2019	T-285-1	Poursuite sans effet	5,15
2019	T-515-1	Poursuite sans effet	5,15
2019	T-334-1	Poursuite sans effet	5,15
2020	T-4-1	Poursuite sans effet	5,15
2020	T-161-1	Poursuite sans effet	5,15
2020	T-5-1	Poursuite sans effet	5,15
2020	T-160-1	Poursuite sans effet	5,15
2020	T-73-1	Poursuite sans effet	5,15
2020	T-141-1	Poursuite sans effet	5,15
2020	T-194-1	Poursuite sans effet	5,20
2020	T-543-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-515-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-453-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-403-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-334-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-285-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-141-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-5-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-160-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-4-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-161-2	Poursuite sans effet	206,27
2020	T-73-2	Poursuite sans effet	206,27
TOTAL DE LA LISTE			2 542,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les admissions en non-valeur pour un montant de 2 542,24 €.

Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65 (imputation au compte 6541).

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
--------	--	--	-----------	------------	-----------------

7 - Création d'emplois permanents

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois,

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé la création des emplois suivants :

- Emploi de Rédacteur principal de 2ème classe à temps non complet (19 h / 35)
- Emploi d'Adjoint technique à temps non complet (25 h 30 / 35)
- Emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (25 h 00 / 35)

Il est précisé que ces créations de postes sont effectuées afin de permettre l'augmentation ou la diminution du temps de travail d'agents en poste, selon leur demande. Les postes devenus vacants seront supprimés par délibération, après avis du Comité social territorial.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création des trois emplois ci-dessus.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
--------	--	--	-----------	------------	-----------------

Information du conseil municipal des décisions prises par délégation concernant le marché public « Construction d'un Centre technique municipal »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le marché pour le Centre technique municipal avait été déclaré sans suite fin janvier en raison d'un dépassement important de l'estimatif pour l'ensemble des lots.

Après quelques modifications apportées au projet, un deuxième appel d'offres a été lancé au mois d'avril. Après négociation avec l'ensemble des candidats, 10 lots ont été attribués et 5 relancés (un infructueux et 4 pour dépassement de l'estimatif).

Après réception des offres début juillet pour les lots relancés et nouvelle négociation, les lots 2, 5, 12 et 15 ont pu être attribués. Le lot n°13 signalétique a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (dépassement important de l'estimation).

Les lots ont été attribués comme suit :

Lot N°01 Gros Œuvre : GODARD MACONNERIE pour un montant de :	53 000,00 € H.T.
Lot N°02 Charpente bois : CPL BOIS pour un montant de :	72 200,49 € H.T.
Lot N°03 Couverture-Bardage : C2L pour un montant de :	58 489,10 € H.T.
Lot N°04 Portes Sectionnelles : OMEGA FERMETURE pour un montant de :	10 220,31 € H.T.
Lot N°05 Menuiseries extérieures : AMC FOLLIOT pour un montant de :	8 834,57 € H.T.
Lot N°06 Menuiseries Intérieures : MENUISERIE CORNIC pour un montant de :	5 829,31 € H.T.
Lot N°07 Plâtrerie-Isolation : ORQUIN pour un montant de :	12 930,00 € H.T.
Lot N°08 Electricité-Chauffage-Ventilation : VELEC pour un montant de :	18 350,00 € H.T.
Lot N°09 Plomberie-Sanitaire : SC2E pour un montant de :	6 924,23 € H.T.
Lot N°10 Revêtement de sols : CRC pour un montant de :	9 166,67 € H.T.
Lot N°11 Peinture : RD PEINTURE pour un montant de :	3 324,58 € H.T.
Lot N°12 Plafonds suspendus : VOLUTIQUE pour un montant de :	7 500,00 € H.T.
Lot N°14 Clôtures-Portail : CONCEPT PAYSAGE SOURDIN pour un montant de :	17 482,23 € H.T.
Lot N°15 VRD Espaces verts : TRAVAUX PUBLICS BOUTTÉ pour un montant de :	64 000,00 € H.T.

Le montant total s'élève à 348 251,49 € HT pour une estimation de 320 000,00 € HT, soit une hausse de 8,83 %.

Madame le Maire informe le conseil que la réunion de démarrage aura lieu très prochainement, avec un démarrage des travaux programmé en octobre. Rachel LEBEHOT demande si l'idée émise de récupération des eaux pluviales avait été retenue. Maurice LEPLATOIS répond que c'est bien le cas. Bernard HOUSSIN demande si les modifications qui avaient été apportées au projet étaient importantes ou non. La principale modification concerne la diminution de la voirie au profit des espaces verts. Les autres modifications sont mineures. Rachel LEBEHOT demande si un endroit est prévu pour sécher les vêtements. Les vestiaires seront chauffés, mais il en effet utile d'envisager un équipement adapté

Informations diverses

Madame le Maire présente différents points d'information.

- Bâtiment de l'ancienne brocante

Suite à la visite du bâtiment effectuée après le conseil municipal de juin, il est apparu qu'il ne convenait pas pour une acquisition, notamment du fait de l'importance des travaux qui seraient à réaliser. Les conditions financières pour une location n'apparaissent pas non plus satisfaisantes, sans possibilité de négociation. Nous recherchons activement une autre solution, afin de répondre à l'urgence pour l'accueil des ateliers et des associations utilisatrices de l'ancienne école, avant la démolition des bâtiments par Manche Habitat pour le projet de logements sociaux intergénérationnels inclusifs. Jean-Philippe RIGOT demande quelle surface est nécessaire. Maurice LEPLATOIS répond qu'une surface de 150 à 200 m² est recherchée. Jérôme LEBAS demande si les box en location dans la Zone d'Activités pourraient permettre de stocker du matériel. Marie-Pierre FAUVEL répond qu'ils sont déjà tous occupés.

- Salle de conseil et de mariages

Les travaux doivent se terminer fin septembre. La commande de mobilier a été effectuée auprès de l'entreprise HENRI JULIEN, pour un montant de 5 683,63 € TTC.

Rachel DE FLORES s'interroge sur l'activité du dentiste. Madame le Maire indique qu'il a arrêté son activité depuis le 31 août. Nous recherchons donc un nouveau dentiste (ou deux). Saint-Lô Agglo propose que l'on puisse passer une annonce afin d'accueillir des stagiaires dans un (ou plusieurs) de nos logements. Cela apparaît intéressant par rapport aux professionnels de santé de manière générale. Venceslas LECONTE demande s'il y aura des travaux dans le cabinet. Madame le Maire indique que la commune n'en est pas propriétaire. En revanche le logement loué au Dentiste devrait être libéré rapidement.

- Préfabriqués

Suite à annonce, un artisan est intéressé pour le démontage et l'enlèvement des préfabriqués. Le déménagement de la Médiathèque devra être effectué rapidement. Cela ne peut se faire que dans la salle annexe, provisoirement, la salle devant être ensuite libérée pour accueillir la salle commune dans le cadre de l'Habitat inclusif. Venceslas LECONTE demande s'il n'aurait pas été intéressant de démonter et remonter sur un autre lieu. Madame le maire rappelle que cela avait été envisagé. La seule entreprise repérée susceptible d'effectuer ce transfert nous avait alerté sur le coût élevé et n'a par ailleurs pas adressé de devis. Rachel LEBEHOT demande si les préfabriqués sont bien en trois blocs. Maurice LEPLATOIS répond que c'est bien le cas.

- Salles des fêtes

Nous rencontrons des soucis lors de certaines locations des salles des fêtes, avec des salles rendues en mauvais état de propreté. Cela génère un surcroît de travail pour nos agents et/ou des remarques des locataires suivants. Des soucis ont été notamment rencontrés dans la salle des fêtes de Saint-Jean-des-Baisants. Rachel DE FLORES a constaté que l'état de propreté n'était pas correct lors d'une entrée dans les lieux. Madame le Maire propose qu'un grand ménage annuel des salles des fêtes soit réalisé, soit par une entreprise, soit par le personnel. Elle propose également de mettre en place un forfait ménage plus élevé. Rachel DE FLORES demande si l'agent en charge de l'entretien effectue un signalement en cas de problème. Un cahier a été mis en place récemment en ce sens. Stanislas LECONTE pense qu'il serait souhaitable de ne pas rendre immédiatement le chèque de caution afin d'avoir le temps de bien contrôler. Pour Josette BRUNET, ce n'est en effet pas simple de tout voir lors de l'état des lieux. Bernard HOUSSIN évoque la salle Le Virage, où il avait constaté un problème au niveau de la propreté des fours. Pour Jérôme LEBAS ce n'est pas si simple non plus de tout constater. Elise DEBROISE-GAUTIER indique que ce sont toujours les mêmes élus qui réalisent ce travail, qui nécessite beaucoup de temps. Des agents pourraient peut-être avoir en charge la gestion des clés ? Il est important de ne pas blâmer les employés en charge de l'entretien, car ils n'ont peut-être pas suffisamment d'heures. Muriel TILLARD indique les horaires de l'agent concerné : 9 h à 11 h 45 sur 4 jours, ce n'est pas énorme par rapport à l'entretien des divers bâtiments (mairie, toilettes publiques...).

- Local commercial (ex-Crédit Agricole)

Les travaux sont en cours de finalisation pour une prise en possession du local par la Lunetterie COUSIN pour l'aménagement intérieur à partir du 16 septembre.

- Factures d'eau

Madame le Maire fait part des montants élevés de deux factures d'eau arrivées dernièrement. L'une d'elle est d'un montant de 6 188 €. Cette surconsommation est due aux problèmes de fonctionnement de la pompe à chaleur au niveau du groupe scolaire, qui avait duré plusieurs semaines. Concernant les toilettes publiques, la facture est de 873 €. Maurice LEPLATOIS indique qu'il n'a pas constaté de fuite et qu'il n'y a pas a priori de défaut du compteur. Il n'y a pas

non plus de possibilités de branchement à l'extérieur. Il est possible qu'un poussoir ne fonctionne pas correctement et cause une fuite intermittente. De nouvelles vérifications vont être effectuées.

- **Projet Médiathèque**

Bernard HOUSSIN intervient. Il demande quel sera le devenir de la salle des fêtes de Saint-Jean-des-Baisants. Madame le Maire indique que la Bibliothèque départementale de la Manche et la DRAC, prêtes à nous accompagner, nous ont indiqué que l'endroit idéal pour elles était la salle des fêtes. Cependant rien, bien entendu, n'a été décidé. Tout reste à construire pour réaliser une médiathèque attractive (avec tiers-lieu, espaces collégiens, etc.), si le conseil le décide. Mais le lieu reste à définir. Nous sommes preneur de propositions. Rachel LEBEHOT souhaiterait qu'il y ait un débat. Maurice LEPLATOIS pense que des réunions de travail en petits groupes pourraient avoir lieu en préalable. Madame le Maire est favorable à la mise en place d'une boîte à idées qui permettrait également à la population de s'exprimer.

Marie-Hélène GOSSELIN pose une question concernant l'adressage avec les boîtes aux lettres ; que se passe-t-il si les nouvelles adresses indiquent des voies différentes sur des boîtes regroupées ? Rachel LEBEHOT indique qu'il peut en effet y avoir des adresses différentes sur un regroupement de boîte aux lettres puisque c'est l'entrée de la maison qui compte. Il pourra cependant y avoir des adaptations.

Rachel LEBEHOT s'interroge sur la reprise de pizzeria. Madame le maire indique qu'à l'heure actuelle l'exploitation n'est toujours pas autorisée. Elle informe par ailleurs les conseillers que le nouveau boulanger propose des pizzas en fin de semaine et des formules « snacking » tous les jours, avec possibilité de se restaurer sur place.

Questions diverses

Madame le Maire fait part des questions adressées par Bernard HOUSSIN qui n'ont pas été abordées précédemment.

- *Structure intergénérationnelle*

Dans le procès-verbal du conseil municipal du 19/06, vous parlez de « projet de logements sociaux intergénérationnels portés par manche habitat » et « d'habitat inclusif ».

- Pouvez-vous nous présenter plus en détails le projet : types et nombre de logements, publics concernés, comment est prévue l'inclusion, organisation de cette structure intergénérationnelle et inclusive...

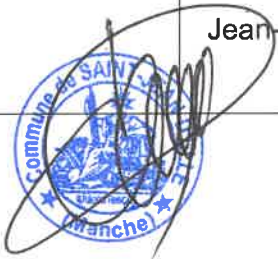
Dans le cadre de l'appel à projets qui a été retenu (60 000 € d'aide par an de 2026 à 2031), 8 logements sont ciblés pour l'Habitat inclusif mais aussi pour les personnes en situation de handicap. Le diagnostic réalisé l'année dernière a alimenté la réflexion sur le sujet. Le partenariat et la concertation seront importants dans ce projet. Une personne sera embauchée, grâce à l'aide financière apportée, afin de coordonner la mise en place d'activités et de services pour les résidents mais aussi pour un public élargi, notamment les seniors (mais pas qu'eux). Un projet de vie sociale et partagé sera mis en place. Les différentes actions, notamment des animations, contribueront à favoriser la communication, l'expression, la convivialité et l'entretien des capacités physiques et cognitives. Tout cela œuvrant en faveur du maintien de l'autonomie. Bernard HOUSSIN pense qu'il y a un problème de mobilité et d'activités à Saint-Jean-d'Elle pour justifier ce projet intergénérationnel. Madame le Maire indique qu'un nouveau service de transport à la demande pourrait être porté par des personnes privées. Rachel DE FLORES demande si l'accueil des seniors sera médicalisé. Madame le Maire répond que ce n'est pas le cas. Bernard HOUSSIN indique qu'il imagine mal l'entraide entre générations. Ce projet lui apparaîtrait plus adapté à Saint-Lô. Madame le Maire indique que des services seront développés, même si nous sommes en milieu rural. Elle rappelle le diagnostic « Villes Amies des

Ainés » qui a servi de base pour répondre à l'appel à projets. Bernard HOUSSIN souhaite être destinataire de ce document. Madame le Maire répond qu'il n'y a pas de souci. Bernard HOUSSIN donne lecture d'extraits de documents provenant de Saint-Lô Agglo. Madame le Maire indique que la commune n'a fait aucune demande auprès de l'agglo, le projet dont il est question correspond à l'appel à projets « Habitat inclusif » au niveau départemental, avec la conférence des financeurs. Bernard HOUSSIN indique regretter que le projet d'Aménagement du CAUE de 2021 n'ait pas été pris en compte. Madame FAUVEL répond que ce n'est pas le cas ; celui-ci a été transmis à Manche Habitat qui en a tenu compte. Concernant la salle annexe, qui deviendra la salle commune d'activités dans le cadre de l'Habitat inclusif, une mutualisation sera bien entendue recherchée.

- *Places de parking dans le bourg*

Vous indiquez que 263 places de parking sont recensées dans le bourg. Où sont-elles ? Ce nombre vous paraît excessif ? Il s'agit d'une erreur, ce nombre concerne les places sur l'ensemble de la commune nouvelle. L'inventaire a été réalisé par Saint-Lô Agglo, sur leur logiciel.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 56.

Le Maire ou son représentant	Signature	Le Secrétaire	Signature
Marie-Pierre FAUVEL		Jean-Philippe RIGOT	

